

Comité Technique Local du 15 janvier 2019

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Eric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil) ; Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel), Valérie AUDOUARD (ESI de Paris-Montreuil), Fabrice GOLD-DALG (ESI de Paris-Montreuil) ; Hervé PERESINI (ESI de Noisiel).

Le CTL était présidé par Madame Stéphanie MAHO, Directrice intérimaire de la DiSI Paris-Champagne.

Après lecture de notre déclaration liminaire (page 4), Mme MAHO s'est refusée à donner tout avis sur les revendications à caractère national, vieille habitude qui ne déroge pas à celle des deux Directeurs précédents : « les sujets nationaux sont traités par les instances qui en ont la compétence. Ce n'est pas le bon endroit ici. » Selon la Directrice, le rôle futur des DISI, actuellement engagées dans une vaste opération de restructuration, demeurerait primordial au sein de la DGFIP dans les domaines de la numérisation et de l'informatisation. Leur légitimité n'est pas remise en question. La future DISI Ile-de-France (qui doit regrouper les parties Ouest et Est des actuelles DISI Paris-Champagne et Paris-Normandie au 1^{er} septembre 2019) regroupera « tous les métiers de l'informatique ». Les ressources budgétaires sont en phase de stabilisation depuis ces deux dernières années et seraient même en voie de sanctuarisation, avec le concours de fonds interministériels destinés à améliorer le rendu aux usagers et la qualité de service.

Sur la fermeture du site de production éditique de Montreuil-Fédération, la Directrice s'est fendu d'un discours simpliste : « à vous entendre, la fermeture de Montreuil-Fédération est une surprise. Pourtant, le sort qui lui était réservé à terme a fait, en amont, l'objet d'une information lors de visites sur site par sa Directrice et l'ancien Directeur de la DISI, qui ont été suffisamment explicites à ce sujet ». Les dix-huit suppressions de postes que doit supporter la DISI n'ont généré qu'une réaction fataliste de Mme MAHO : « c'était inéluctable, nous devons faire avec depuis des années ». Elle affirme que les numéros un des Directions restent vigilants et font remonter les difficultés, inévitables, qui s'accumulent avec la raréfaction des effectifs.

La Directrice réaffirme que la publication incomplète des résultats des grèves résulte du système " allégé " qui, depuis le mouvement d'octobre, a été mis en place sur instruction de la DG : " nous n'en faisons ni plus ni moins que les autres Directions ". Le manque de communication entre les Directions et les agents au sujet des restructurations de service et des réaffectations serait contestable : " les organisations syndicales ne sont pas les seules à informer les agents des orientations réservées aux personnels. Il y a les Foires aux Questions, et les agents peuvent toujours se renseigner auprès de leurs services RH de proximité ".

En définitive, toujours selon la Directrice, la présence de services publics « traditionnels » n'est plus possible car « nous n'en avons pas les moyens financiers ». Nous cherchons à rendre un service de qualité supérieure avec des moyens modernisés : c'est « faire mieux avec moins ». Les suppressions d'emplois répondent à un besoin d'efficience, nous devons répondre aux attentes par notre adaptation. Certaines missions vont nous être transférées, comme le recouvrement de certaines recettes assuré jusqu'ici par les Douanes. La dématérialisation, le zéro cash, et d'autres procédures simplifiées permettent de refondre et d'adapter le périmètre de nos missions.

Analyse de la CGT :

Localement, il n'est visiblement pas attendu autre chose de la Directrice qu'une volonté de « promouvoir » la future DISI Ile-de-France. Mais pour la CGT, les revendications à l'échelle nationale ne peuvent plus, de quelque manière que ce soit, être ignorées. Le montant des rémunérations, pour les agents en début de carrière, parle de lui-même : les agents C reçoivent une compensation différentielle sur leur salaire pour lui éviter d'être inférieur au SMIC, les B touchent 5 % de plus que le salaire minimum. La précarisation de l'emploi est une réalité depuis que CAP 2022 veut en finir avec le statut de la Fonction publique en imposant le recrutement sur contrat de six ans. La " sanctuarisation " dont parle Mme MAHO à propos de l'informatique DGFIP est une pure vue de l'esprit : l'ancien Directeur nous avait affirmé que l'atelier éditique

de Montreuil-Fédération était sanctuarisé, alors qu' une des premières décisions - certes imposée - de Mme MAHO en tant qu' administratrice intérimaire est de fermer le site !

Il nous paraît clairement anormal que la Directrice n'ait pas d' avis tranché sur les suppressions de postes ; du fait de leurs conséquences sur nos missions, elles devraient au contraire l'interpeller au premier chef.

Nous examinerions volontiers les " remontées " de difficultés que sont censés fournir les responsables d'unité à leur hiérarchie ministérielle. Nous connaissons tous, sur le terrain, les conséquences des procédures de « simplification » engagées par le Ministère des Comptes publics et la Direction générale. Les difficultés, parfois insurmontables, que rencontrent les collègues confrontés entre autres à la gestion du PAS auprès du public en sont l' éloquente illustration.

La publication de chiffres complets des mouvements sociaux à la DGFIP, désormais dépourvus du ratio « absences non prévues / total des présents », prive l'ensemble des collègues d' en connaître le résultat précis sous forme de pourcentage de participation. Le côté vexatoire de cette mesure inédite n'empêche pas la Directrice de se retrancher très vite derrière la « nouvelle règle allégée ». Pourtant, avant octobre 2018 les résultats complets étaient publiés à chaque fois. Alors ?

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

■ Fermeture de l'atelier éditique de Paris-Montreuil :

La cheffe de cet établissement a insisté sur la « sérénité » qui a, selon elle, caractérisé la procédure d' accompagnement des agents qui seront chassés de leur poste au 1^{er} septembre prochain. Les entretiens ont été organisés du 19 novembre au 12 décembre 2018. L' offre de service individuelle prend en compte l'ancienneté, les desideratas de l'agent, les règles de priorité, l'éligibilité éventuelle à la prime de restructuration de service (PRS) et les demandes de mutation attendues. Trois de ces entretiens ont eu lieu en présence d' une tierce personne. La Direction locale indique poursuivre l'accompagnement des collègues « qui en ont encore besoin ».

La reprise des missions éditiques fait l'objet d' une analyse qualitative, volumétrique et technique de la production du site. D'ici au 1^{er} Septembre, certaines des éditions devront disparaître, alors que d'autres devront passer un " test d'éligibilité " à CLIC'ESI ; c'est le cas des productions communale et hospitalière. Tout ce qui n'est pas éligible sera repris par un ou plusieurs autres ESI, mais les productions en cours seront finalisées de manière " transparente " , en tenant compte des plans de congés.

La date limite des demandes de mutation impose un tour de table supplémentaire, donc tenu avec les agents avant le 26 janvier. Parmi leurs interlocuteurs, le cadre supérieur (A+) relaiera les sujets qui relèvent de la gestion RH auprès de la DISI. En cas d'absence de demande de mutation, l'agent est censé être affecté sur un poste de la RAN de Montreuil, à la disposition du Directeur (ALD).

Le bâtiment, dont notre administration est propriétaire, fera l'objet d' une offre de reprise auprès d' autres administrations , sous l'égide de la DRFiP 75 et avec l'arbitrage de SPIB. Le gardiennage, assuré par trois personnes (deux agents techniques de la DRFiP 75 et un contractuel ex-Berkani), est à la fois physique et télésurveillé depuis février-mars 2018. Ces agents ont été reçus individuellement par la DRFiP : les deux AT doivent rejoindre les sites de St-Petersbourg et du 11^{ème} arrondissement, le troisième est en cours de reclassement sur une fonction similaire. A noter que s'il refuse, il sera licencié.

Pour sa part, Mme MAHO assure que " chacun a été informé du devenir de son emploi ". Les 15 postes dont " la nature ne permet pas le maintien " seront supprimés.

Pour la CGT Finances publiques, le traitement particulièrement cynique de ce dossier en fait ressortir le seul et vrai problème, à savoir la fermeture elle-même. L'administration a décrété qu' il n' y avait plus de travail, alors que c'est faux, de toute évidence ! A minima, un certain nombre d'agents auraient pu être maintenus sur leurs postes, mais ce ne sera pas le cas faute de volonté politique. Il s'agit d' un massacre inutile, qui laisse une amertume considérable.

Vote des représentants du personnel :

Contre : CGT et Solidaires (7 voix). Abstention : CFDT (une voix) .

■ Opérations sur emplois de la DISI Paris-Champagne :

Suite au Comité technique de réseau du 11 décembre 2018, Mme MAHO a confirmé le rattachement des ESI de Reims et Chalons à la DISI Grand Est, les sites de Montreuil, Nemours et Paris-Montreuil devant intégrer la DISI Ile-de-France (codifiée D78) soit un redéploiement de 664 postes au total en comptant 32 agents du siège, dont 497 pour la D78. Malheureusement, il manque 8 postes (2 PSE, 3 dactylocodeuses, 2 analystes et le poste d'AGFiP devenu vacant à Noisiel) dans le décompte, qui seront reversés au « pot

mutualisé » de la réserve interne du SSI. Interpellée, la Directrice a reconnu que ces emplois réservés par la sphère informatique seront bel et bien perdus pour la future DISI Ile-de-France. Un mauvais coup de plus ! Car il faut les ajouter aux 18 emplois déjà supprimés cette année (une dactylo à Nemours, deux autres à Reims, et les quinze postes du site de Fédération). Cela fait donc bien 26 emplois supprimés pour la DISI ! Ce perfide coup de canif est d'autant plus regrettable que les résultats d'admissibilité aux derniers examens informatiques sont fort encourageants et que des postes à pourvoir manqueront donc à l'appel. Mme MAHO a préféré relativiser, en affirmant que les postes reversés au « pot commun » ne sont pas nécessairement la conséquence d'un manque d'attractivité mais « parce que les missions évoluent ». La CGT Finances publiques a, sans hésitation, voté contre.

Vote des représentants du personnel :

Contre : CGT et Solidaires (7 voix). Abstention : CFDT (une voix) .

- x À la lecture des votes, il apparaît clairement que la CFDT a refusé de se prononcer : d'abord contre une fermeture de site, ensuite contre des suppressions d'emplois. Ceci relève d'une totale absence de combativité vis à vis des mesures les plus injustes qui peuvent frapper les collègues. À moins qu'il ne s'agisse d'une complaisance dûment assumée ?
- x Côté Direction, la cheffe de l'ESI de Paris-Montreuil s'est livrée à des insinuations entachées de grossièreté à l'encontre d'un représentant du personnel. Même si elle donne lieu à des échanges parfois vifs, une assemblée paritaire n'est pas une instance où l'on tolère un langage de charretier. La CGT Finances publiques a fermement recadré la contrevenante afin de préserver la qualité des débats.
- x Inscrit à l'ordre du jour, un point de première importance concernant le tableau des emplois (TAGERFiP) de la future DISI Ile-de-France n'a pas été traité. La CGT Finances publiques insiste, en conformité avec les instructions du groupe de travail du 27 septembre 2018, sur la participation effective du Directeur préfigurateur. Ce dernier n'étant pas venu, ce point fera l'objet d'un CTL dédié.

Questions diverses :

■ Généralisation du Télétravail :

Le télétravail, encadré par la loi Sauvadet de 2012 et l'arrêté ministériel de préfiguration du 22 juillet 2016, s'ouvre progressivement à la DGFIP. On a pu constater que certaines missions de la sphère informatique en étaient exclues, développement mis à part.

La Directrice annonce la suite de ce que la préfiguration a permis de mettre à jour, en particulier les contraintes techniques. Le volet humain revêt une importance particulière. La capacité du candidat est minutieusement examinée : autonomie, relation de confiance, organisation, attrait pour le poste, évaluation des risques psychosociaux. Le télétravail est une possibilité, non un droit. Les candidatures seront recevables à partir de février. Mme MAHO a indiqué que le maximum déployable de postes télétravaillés ne dépasserait pas 10 % du parc, car ils ne doivent pas surajouter de difficultés dans les services. Par ailleurs, au début de la préfiguration, la DISI n'avait pas correctement communiqué car les agents n'avaient été informés de difficultés de mise en œuvre qu'après leur candidature, très souvent refusée.

■ Situation du cabinet médical à l'ESI de Nemours :

Au nom de la sempiternelle " rationalisation " des ressources, quarante cabinets médicaux, au niveau national, doivent fermer. Selon la Directrice, le cabinet de Nemours mobilise du matériel médical pour dix jours ouverts seulement, alors que le cabinet de Melun peut recevoir les agents de plusieurs sites ou directions avoisinantes. Il serait très difficile de déroger à ces nouvelles règles imposées nationalement par le Secrétariat général du Ministère.

La CGT Finances publiques déplore que les rendez-vous de la visite médicale du Travail obligent les agents à se déplacer sur Melun alors que le site de Nemours dispose d'un cabinet équipé. Il est hautement souhaitable que ces déplacements donnent lieu à prise en charge de frais. Dans le cas contraire, nombre d'agents pourraient être tentés de renoncer à la médecine de prévention. Ce serait extrêmement dommageable !



DiSI Paris-Champagne Comité Technique Local du 15 Janvier 2019

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher.e.s camarades,

La CGT Finances publiques vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Ces dernières semaines ont été marquées par d'importants mouvements de protestation à l'échelle nationale et de graves troubles sociaux. L'attentisme et la résignation, pour nombre de celles et ceux qui produisent la richesse mais en sont continuellement exclu.e.s, ne sont plus de mise. Le comportement outrageusement décomplexé du pouvoir exécutif, à force de décisions technocratiques, de mépris non dissimulé, d'absence de vrai dialogue et d'entêtement absurde a conduit notre pays à une explosion de colère d'un degré insoupçonné, mais que l'on pouvait cependant voir venir. La CGT Finances publiques réproprime fermement l'usage de la violence d'où qu'elle vienne, mais appelle le gouvernement à ouvrir enfin les yeux sur les effets dévastateurs de sa politique néolibérale. Celle-ci a persuadé ses adeptes qu'ils pouvaient résoudre la crise en versant toujours plus de milliards à ceux qui en ont déjà, tout en malmenant le travail salarié et en massacrant les services publics. Un mélange très dangereux dont s'accommode parfaitement le Ministre DARMANIN, tout à son offensive contre sa cible préférée, la DGFIP. Infliger 2130 suppressions de postes supplémentaires à une administration publique déjà fragilisée et qui doit faire face au PAS, est un acte honteux, scandaleux, inacceptable. Au surmenage des agents et à la surcharge de travail des postes comptables, le Ministre répond par un message de satisfaction et une opération de com' ventant le versement d'une prime « exceptionnelle »... Le « grand débat » promis pour 2019 par le Président MACRON ne paraît guère augurer d'une inflexion politique, le chef de l'État ayant annoncé lors de ses vœux la poursuite coûte que coûte des contre-réformes de l'assurance-chômage, des retraites et de la Fonction publique. Loin de rassembler, pareil discours ne peut que conduire à l'affrontement.

Le Comité Action Publique 2022 voit la mise en œuvre de ses premiers effets néfastes. Les points d'étape relatifs au dialogue social et aux contrats, pilotés depuis le mois de juillet 2018 par le Secrétaire d'État DUSSOPT, révèlent une volonté évidente d'affaiblir les prérogatives des représentants du personnel et de précariser le travail dans la Fonction publique. Selon la DG, le contrat de « projet » ou de « mission » qui serait théoriquement délivré pour six ans maximum, peut parfaitement prendre fin avant son terme prévisionnel, sans pour autant donner droit à une « CDIisation » ou une titularisation alors même que les agents non titulaires sont déjà nombreux. La tendance des « emplois kleenex » se confirme dans les ministères financiers : le 9 novembre dernier, la DG a offert le recrutement de onze contractuels à répartir dans 9 CID, pour un CDD de dix mois consistant à remplir la même mission que les assistants-utilisateurs des Finances publiques. Comment alors concilier la maîtrise des projets, la mise à profit des connaissances acquises, avec une gestion des ressources humaines à vocation dégaïste ?

Toujours selon M. DUSSOPT, la rémunération des agents publics doit faire l'objet d'une « évolution » en « intégrant les enjeux de soutenabilité des dépenses publiques ». Étrangement, la question de la soutenabilité ne se pose pas lorsqu'il s'agit de diminuer les cotisations patronales ou de troquer pour la seule année 2019 42 milliards d'euros au titre du CICE contre de très incertaines créations d'emplois. Rappelons, à titre d'exemple, que la catégorie A débute sa carrière à 20 % au-dessus du SMIC contre 50 % en 1997. Côté agents, les sacrifices ne manquent pas. Pour la CGT, la seule évolution qui vaille est une augmentation des traitements et des salaires en commençant à minima par une revalorisation conséquente du point d'indice !

Une bonne partie de l'année qui vient sera également consacrée à la préfiguration de la DiSI Île-de-France avec effet au 1^{er} janvier 2019 sur le TAGERFiP, lequel donne lieu à de multiples transferts d'emplois dont nous débattons. Par ailleurs, à la suite du mouvement du 9 octobre, et l'absence de communication du nombre d'agents présents dans notre DiSI, pouvez-vous nous indiquer, Madame la Présidente, le résultat de la réflexion que vous nous aviez annoncée à ce sujet lors du CTL du 22 octobre 2018 ?

Au titre de sa « contribution » au PLF 2019, la DiSI Paris-Champagne annonce procéder à la liquidation de 18 postes, dont 15 des 19 emplois du site de Montreuil-Fédération. Cette mesure est la conséquence d'une décision de fermeture sans justification valable, prise en contradiction d'affirmations encore récentes insistant sur la pérennité de l'établissement, et contre laquelle, Madame la Présidente, nous réaffirmons avec force notre opposition. Ces fermetures sournoisement planifiées n'ont qu'un seul véritable objectif, celui de supprimer encore et toujours plus d'emplois dans notre administration.

La CGT Finances publiques reste vent debout contre cette politique de destruction !